

REDYNAMISER LES PETITES VILLES RURALES

« Petites villes de demain » est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales présentant des signes de vulnérabilité. Sur la durée du mandat municipal, ce programme articule des moyens locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat. Il fait l'objet d'un accompagnement financé notamment par la Banque des Territoires destiné à l'expertise et à l'ingénierie. La Banque des Territoires a souhaité s'appuyer sur le Département de l'Ain pour assurer l'intermédiation financière. Par ailleurs la Préfecture est en charge de la mise en œuvre de ce programme au bénéfice des communes et des EPCI concernés.

Un programme, trois principes

Le programme « Petites villes de demain » (PVD) a été lancé en octobre 2020. Sa mise en œuvre est confiée à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui s'appuie notamment sur la Banque des Territoires pour le financer.

Ce programme repose sur 3 grands principes :

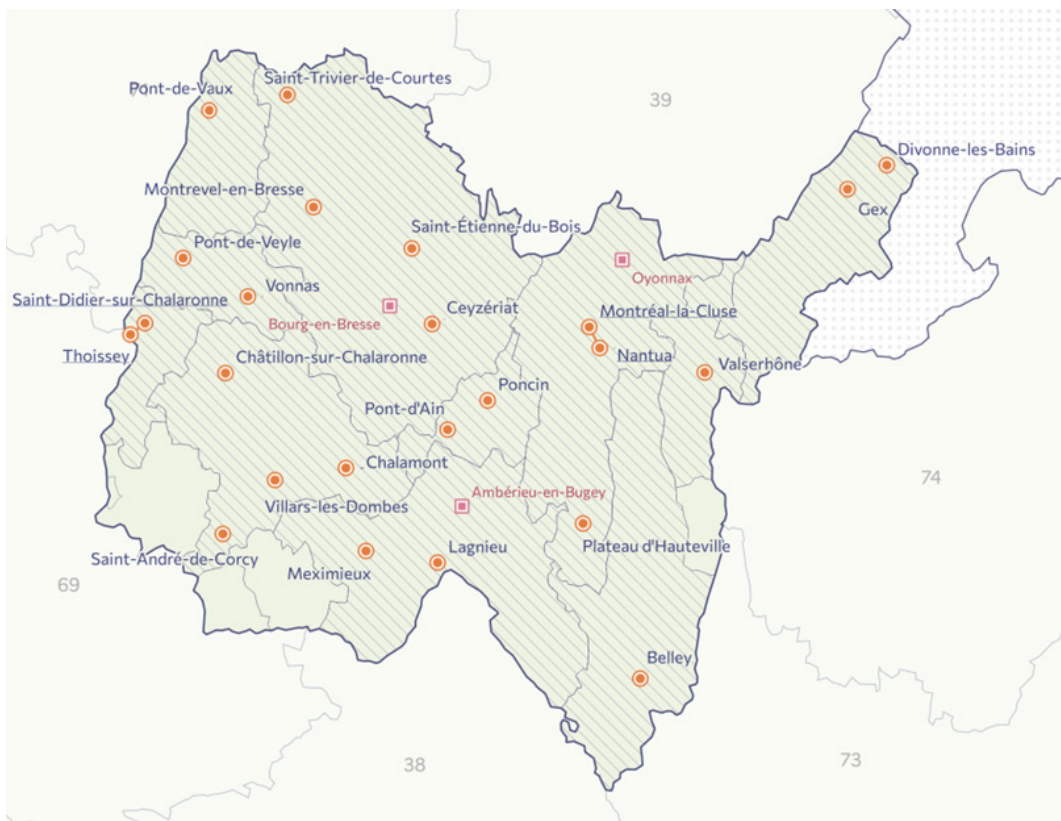
- un programme partenarial associant l'État et ses opérateurs, des partenaires publics, privés et associatifs ;
- un programme co-construit avec tous les acteurs, sur la base d'un diagnostic territorial assuré par les Préfets pour identifier avec les collectivités régionales et départementales les villes à accompagner en priorité ;
- un programme différencié avec un accompagnement proposé aux collectivités, qui sera enrichi des initiatives et partenariats locaux.

→ 24 communes lauréates

Le programme « Petites villes de demain » cible des villes de moins de 20 000 habitants, hors grands pôles urbains, exerçant des fonctions de centralités pour le territoire qui les environne et montrant des signes de fragilité (économique, sociale, sociétale...).

Dans l'Ain, 24 communes* pourront profiter de ce programme : Belley, Ceyzériat, Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Divonne-les-Bains, Gex, Lagnieu, Meximieux, Montréal-la-Cluse, Montrevel-en-Bresse, Nantua, Plateau d'Hauteville, Poncin, Pont-d'Ain, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Saint-André-de-Corcy, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Trivier-de-Courtes, Thoissey, Valsershône, Villars-les-Dombes, Vonnas.

* Ces 24 communes sont regroupées dans 22 « Petites villes de demain » : les communes de Thoissey et de Saint-Didier-sur-Chalaronne, d'une part, et de Nantua et Montréal-la-Cluse, d'autre part, ont été regroupées.



Un accompagnement personnalisé

Ce programme a pour objectif de conforter le rôle éminent des petites villes dans la transition écologique et l'équilibre territorial afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural.

Les lauréats du programme pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé :

- un soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec le cofinancement d'un poste de chef de projet) et l'apport d'expertises ;
- l'accès à un réseau, grâce au Club des Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme ;
- des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Mise en oeuvre du programme

Les collectivités lauréates ou leurs EPCI vont élaborer avec l'Etat une convention d'adhésion fixant le cadre de mise en œuvre du programme. Dans l'Ain, la DDT, en charge de l'animation du programme, a récemment réuni les principaux partenaires pouvant intervenir localement (Agence départementale d'ingénierie de l'Ain, CAUE, ALEC01, ANAH, Action Logement, ADIL, EPF01, SIEA, CEREMA, UDAP, CCI, Gendarmerie). Ils ont présenté leurs domaines d'intervention afin de pouvoir établir les services dont pourraient bénéficier les collectivités dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Quant au Département de l'Ain, partenaire de proximité des communes et des EPCI qu'il accompagne à travers différents dispositifs et notamment dans le cadre de sa politique de contractualisation, il assurera, pour le compte de la Banque des Territoires, l'instruction et le suivi financier des demandes de subventions pour la réalisation d'études d'ingénierie.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 36 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

CONTACTS PRESSE

• Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand • tél. 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr

• Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Anne-Laure Badaut • tél. 04 72 11 49 52 • anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr • www.banquedesterritoires.fr



www.ain.fr